



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI « PAFEN »

Intitulé du projet	PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI « PAFEN »
SUR FINANCEMENT IDA :	E0930-BI/E2820-BI
N° du Projet :	P176396/P180987

Activité 2.4.4.5	Recrutement d'un « conseil en infrastructures Informatiques » en faveur du Bureau des Etudes Stratégiques et de Développement (BESD)
Bénéficiaire	BESD

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES ET HEBERGEMENT DES DONNEES EN FAVEUR DU BUREAU DES ETUDES STRATEGIQUES ET DE DEVELOPPEMENT (BESD)

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque mondiale pour la mise en place du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique du Burundi (PAFEN). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce financement soit utilisée pour financer les prestations d'un « **Expert-conseil en infrastructures Informatiques** ».

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Objectif et Description du PAFEN

L'objectif du PAFEN est d'accroître l'accès à l'Internet haut débit, en particulier pour les communautés mal desservies, et améliorer la capacité du gouvernement à gérer les ressources plus efficacement et fournir des services publics par voie numérique.

Les activités du projet viseront à accroître l'adoption du numérique en élargissant la couverture du réseau et la base existante de consommateurs de services par le biais d'initiatives qui stimulent l'investissement dans des infrastructures à large bande durables et intelligentes sur le plan climatique et catalysent la demande croissante de services électroniques par le biais de programmes d'accès numérique.

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

- Composante 1 : Accès et inclusion numériques
 - Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès numérique
 - Sous -composante 1.2 : Accès à la connectivité locale
 - Sous -composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique
- Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques
 - Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services en ligne
 - Sous -composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées et capacités de l'administration publique
 - Sous -composante 2.3 : Numérisation de certains services et de cas d'utilisation phares
 - Sous -composante 2.4 : Modernisation des principaux processus de la gestion des finances publiques (GFP)

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence

Le PAFEN soutiendra une série de réformes visant à (i) renforcer le secteur des infrastructures numériques, le rendant plus attractif pour les investissements, (ii) rapprocher les services des citoyens et à améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public ; et (iii) soutenir l'utilisation des technologies numériques et des données pour faciliter la prise de décisions politiques et promouvoir les investissements.

Le projet est mis en œuvre par une Unité de Gestion du Projet (UGP) mise en place au Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC).



2. Justification de l'Assistance

Parmi ses activités, le PAFEN cherchera à créer un gouvernement numériquement actif en finançant des facilitateurs numériques transversaux qui peuvent (i) stimuler la capacité de prestation de services publics numériques par le biais de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels solides, d'une infrastructure numérique abordable, économe en énergie et résiliente, et de plateformes publiques numériques partagées, interopérables et sécurisées, (ii) soutenir l'augmentation progressive des services électroniques transactionnels et (iii) augmenter l'utilisation des technologies numériques par l'administration publique du Burundi.

Le PAFEN intègre un mécanisme d'assistance technique pour renforcer la capacité du gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives, des réformes et des programmes clés dans le domaine numérique en mettant l'accent sur les priorités stratégiques, telles que l'infrastructure numérique, les services publics numériques et la cybersécurité. Le mécanisme vise à financer (i) le recrutement d'experts qualifiés pour des missions à court et moyen termes, (ii) des formations en thématiques numériques pour les fonctionnaires de l'état ; et (iii) des voyages d'études pour les fonctionnaires pour explorer les meilleures pratiques mondiales.

Cette mission, s'inscrit précisément dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité 2.4.4.5 du Plan de travail et du budget annuels (PTBA) approuvé pour 2023-2024 : « Recrutement de 03 experts pour le Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement (BESD) » rattaché à la Présidence de la République du Burundi et chargé du suivi des projets prioritaires du Gouvernement. Plus précisément, le PAFEN désire recruter, pour le compte du BESD, un expert-conseil en infrastructures numériques pour assurer le suivi et le contrôle des différentes activités prévues dans le cadre de la mise du PAFEN ou de tout autre projet de digitalisation des services publics, y compris dans la réalisation et la mise en place du nouveau système d'information (SI) de gestion du budget programme par le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Économique (MFBPE).

Les présents Termes de référence (TDR) sont élaborés pour préciser les objectifs de la prestation et le cahier de charges du Consultant qui sera recruté à cet effet.

III. MISSIONS DE L'EXPERT- CONSEIL

1. Mission globale

La mission globale est d'apporter un soutien stratégique et consultatif au BESD en matière d'infrastructures et de solutions d'hébergement pour la mise en œuvre des projets de digitalisation des services publics en général, et, en particulier pour la mise en place du nouveau SI de GFP en mode budget programme conforme à la Loi Organique relative aux Finances Publiques (LOFIP) n°1/20 du 20 juin 2022 pour une gestion budgétaire et comptable axée sur les performances.

2. Missions spécifiques

De manière spécifique, l'Expert-Conseil aura pour mission essentielle de :

1. Appuyer le BESD dans la coordination et l'orientation stratégique des projets de digitalisation d'envergure nationale sur les aspects infrastructures informatiques ;

2. D'une façon générale, apporter conseils au BESD à toutes les étapes ou phases de mise en œuvre des projets en matière d'infrastructures et d'hébergement des SI de GFP ;
3. Superviser la mise en œuvre des projets pour s'assurer que les livrables et réalisations sont effectués avec la qualité requise, en conformité avec les cahiers des charges et les normes internes et internationales en matière d'infrastructures et d'hébergement des Systèmes ;

S'assurer que le choix du scénario d'acquisition de la nouvelle solution, spécialement en sa composante ou dimension infrastructures et hébergement des données est conforme au contexte du pays et au calendrier de la réforme induit par l'implémentation de la solution de gestion en mode BP et des normes nationales et internationales adoptées.

IV. ETENDUE DE LA MISSION DE L'EXPERT-CONSEIL

Sous l'autorité et la supervision administrative directe du Chef de BESD à la Présidence de la République du Burundi, l'Expert-Conseil en Infrastructure travaillera en étroite collaboration avec le MFBPE, le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Télécommunications, l'UGP du PAFEN ou toute autre entité du gouvernement, si nécessaire. Dans un premier temps, l'Équipe technique du MFBPE travaillant sur la réalisation du SI de gestion du budget programme assurera la coordination technique et le suivi de sa mission. Le BESD mettra à la disposition du prestataire, toute l'assistance requise et toute la documentation nécessaire dans l'accomplissement de la mission.

Pour tout projet dans lequel il sera impliqué, l'assistance du prestataire choisi s'articulera autour des activités suivantes :

a) Au titre de planification et Conception :

- Participer, le cas échéant, à l'élaboration, la révision ou la validation des spécifications techniques des Infrastructures numériques à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du SI en collaboration avec les intervenants techniques du PAFEN (exemple : équipe projet MFBPE, prestataires techniques, etc.);
- Pour les projets à mettre en œuvre et, selon l'état d'avancement de leur montage, participer, à l'élaboration de l'architecture cible de la solution, à la conception de l'infrastructure informatique, l'élaboration et/ou la révision des spécifications techniques de l'infrastructure, ainsi que dans son déploiement ;
- Pour des projets à mettre en œuvre, participer, le cas échéant, à la rédaction des documents d'appels d'offres et au dépouillement des offres ;
- Participer dans le choix et le déploiement des infrastructures informatiques et fournir des services de conseil au gouvernement/BESD/Ministères/Institutions en matière d'infrastructures informatiques,
- Appuyer dans l'actualisation des normes internes d'interopérabilité et d'interconnexion (conception et développement des infrastructures, gestion de projets, ...) et des outils nécessaires ;
- Appuyer dans la coordination au sein du gouvernement de la mise en œuvre des programmes de renforcement de capacité en matière d'infrastructures ;

- Appuyer le gouvernement dans la coordination des interventions financés par différents bailleurs de fonds en matière d'infrastructures.

b) Au titre du suivi qualité :

- Participer dans le suivi de l'avancement du projet conformément à la feuille de route adoptée et approuvée, en particulier pour tout ce qui est le déploiement des infrastructures acquises dans le cadre du PAFEN ;
 - Participer à l'identification et à l'anticipation des risques en lien avec les infrastructures attendues pour opérationnaliser la SI et proposer des mesures correctives ;
 - Participer à la rédaction des rapports d'avancement réguliers en rapport avec les infrastructures déployées ou à déployer ;
 - Veiller au respect des méthodologies retenues pour la réalisation du projet, particulièrement pour sa composante infrastructures ;
 - Participer à la réception des infrastructures et du système matériel mis en place dans le cadre du projet ;
 - Appuyer dans la vérification de la conformité avec les exigences de performances des équipements, des infrastructures de communication (réseautage) et d'hébergement déployés dans le cadre du projet ;
 - Appuyer dans la vérification tout au long de la mise en œuvre du projet des livrables en conformité avec le cahier des charges et les normes internes et internationales, en rapport avec la composante Infrastructures et solutions d'hébergement ;
- c) La conduite de toute autre activité jugée utile pour la réalisation de toute autre activité liée à la digitalisation des services publics dans sa dimension Infrastructures informatiques.**

V. LIEU D'EXECUTION ET DUREE DE LA MISSION

La mission de l'Expert-Conseil se déroulera suivant la feuille de route d'implémentation du budget programme, mais aussi de la stratégie de mise en œuvre du nouveau SI de gestion du Budget Programme. La stratégie prévoit un accompagnement sur une période de trois (3) ans, soit 36 mois. Le démarrage de la mission est prévu au début du mois de juillet 2024. La durée des prestations est d'une année renouvelable, après évaluation satisfaisante.

Pour l'exécution du présent accompagnement l'Expert Conseils est tenu de garantir la disponibilité sur toute la période du contrat soit trois (3) années.

Les cadres techniques ou la structure désignés pour la supervision de la mission devront valider ces différents documents avec l'approbation du BESD. L'Expert-Conseil devra être disponible pour accomplir ses activités dans toute institution où les activités dans le cadre de la mission l'exigent.

VI. ANCRAGE INSTITUTIONNEL

L'Expert-Conseil en infrastructures et centres de données est placé sous l'autorité et la supervision directe du Chef du BESD à qui il rend compte, adresse tous les rapports et à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne la mise en œuvre technique de la composante Infrastructures du projet.

VII. CONTROLE DES PRESTATIONS (MODALITES DE RECEPTION)

L'Expert-Conseil déposera au niveau du BESD un rapport trimestriel de prestations faisant état des travaux exécutés, livrés et validés par l'équipe du MFBPE. L'acceptation de ce rapport donnera lieu à l'établissement d'un *procès-verbal de pré réception technique* signé par les cadres techniques désignés pour la supervision de la mission, et validé par la structure de pilotage du projet. En plus des rapports trimestriels, l'Expert-Conseil déposera des rapports d'étapes soit de son propre gré, soit à la demande du BESD, et chaque fois que de besoin et en réservera des copies à l'UGP PAFEN.

A la fin de la mission, l'Expert-Conseil devra fournir un rapport provisoire de fin de mission qui sera validé par un comité mis en place par l'autorité compétente.

Les versions finales de tous les rapports seront livrées en version papier et électronique au PAFEN.

VIII. SECRET PROFESSIONNEL ET DEVOIR DE RESERVE

L'Expert-Conseil et le BESD s'engagent mutuellement à observer la plus grande discrétion sur toutes les informations en provenance de l'autre partie quelle qu'en soit la nature et ce, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard des membres de leurs personnels respectifs non appelés à les utiliser ou à en avoir connaissance. En particulier, l'Expert-Conseil s'engage à ne divulguer et à ne transmettre à de tierces parties, pendant la durée et après l'expiration du contrat, aucun renseignement de nature confidentielle concernant la mission, sans autorisation préalable expressément écrite de l'Administration. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux informations qu'il est d'usage courant de communiquer à la clientèle, ni à celles qui sont déjà connues du public.

le concernant la mission, sans autorisation préalable expressément écrite de l'Administration. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux informations qu'il est d'usage courant de communiquer à la clientèle, ni à celles qui sont déjà connues du public.

L'Expert-Conseil doit afficher en tout temps un comportement et une attitude qui ne mettront en danger ni la bonne renommée de l'Administration ni sa crédibilité, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Le BESD ne pourra, en aucune manière, être tenue responsable pour tout préjudice que pourrait subir l'Expert-Conseil en raison d'actes posés en dehors de sa mission ou contraires aux lois et règlements en vigueur.

IX. PROFIL DE L'EXPERT-CONSEIL

L'Expert-Conseil en infrastructures doit avoir les qualifications, compétences et aptitudes suivantes :

1. Qualifications requises :

- Avoir un diplôme de niveau Master ou Ingéniorat en Infrastructures informatiques et des réseaux ou domaine équivalent.

2. Expérience professionnelle minimale requise :

- Avoir au moins 07 ans d'expérience dans la conception, la mise en œuvre et/ou la gestion d'infrastructures informatiques ;
- Avoir pris part dans au moins deux (2) projets de mise en œuvre d'infrastructures

3. Compétences minimales requises :

- Connaissance en infrastructures et en technologies de l'information et de la communication, notamment les réseaux, les systèmes, le stockage, la virtualisation, la sécurité



- Connaissance des normes et standards applicables aux datacenters
- Connaissance des technologies de virtualisation VMware, telles que vSphere, vSAN, NSX, etc.
- Connaissance approfondie des technologies de réseautage Cisco, telles que Catalyst, Nexus, UCS, etc.
- Connaissance approfondie des protocoles de réseautage : DHCP, IPSEC, PPTP, SSL, SSH, UDP, IKE, RADIUS, etc.
- Capacité à concevoir et mettre en œuvre des infrastructures complexes et sécurisées
- Capacité de travailler en équipe et de contribuer à la gestion de projets
- Aptitude de communiquer en Kirundi serait un avantage

X. CRITERES DE PERFORMANCE

L'efficacité et les performances de l'Expert-Conseil en infrastructures seront mesurées en fonction de son apport effectif pour la mise en place d'une infrastructure informatique pour le nouveau Système d'Information de gestion des finances publiques en mode budget programme (BP) conforme à la LOFIP pour une gestion budgétaire et comptable axée sur les performances, mais aussi pour son apport effectif dans la mise en œuvre de tout autre système ou mission auquel il sera impliqué durant son contrat, conformément à son cahier des charges.

XI.CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un curriculum vitae ;

En cas de nécessité, des copies certifiées conformes aux originaux des diplômes, certificats et tout autre document attestant la qualification et l'expérience professionnelle pourraient être demandées.

XII. CONDITIONS D'EMPLOI

L'expert-conseil en infrastructures sera un Consultant individuel rattaché au BESD :

- Il s'agit d'un poste de Consultant individuel à temps plein ;
- Le Consultant individuel est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

XIII. REMUNERATION ET ECHEANCES DE PAIEMENT

Les termes de rémunération dépendront de l'expérience et des qualifications requises conformément à la grille de l'Arrêté du Premier Ministre N°121/PM/005 du 12/04/2024 portant rémunérations du personnel des projets financés par les Partenaires au développement.

4

XIV. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».

La sélection de l'expert-conseil sera effectuée par appel à candidatures. Il sera retenu, après avis de non-objection de la Banque mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

La procédure de sélection comportera deux (2) phases :

(a) Phase de présélection des candidats sur la base de comparaison des CVs des candidats sur 100 points

Cette étape sera constituée d'une présélection sur base de dossiers où seront retenus les candidats ayant les qualifications et l'expérience requises pour le poste conformément aux TdR ci-dessus.

La répartition des notes pour cette phase sera faite dans l'esprit de ne retenir que les candidats ayant le meilleur profil en privilégiant l'expérience pertinente des candidats pour le poste qui sera notée à pas moins de 85 %.

Pour tous les autres critères : (i) Diplôme (pas plus de 5%) ; (ii) Connaissance de langues (pas plus de 5%) et (iii) maîtrise de l'outil informatique sur CV pas plus de 5%

A cette Phase, seuls les candidats ayant reçu une Note Minimale de 75% seront retenus.

Au cas où aucun des candidats n'aura totalisé la Note Minimale de 75%, il sera alors retenu les trois premiers parmi ceux ayant reçu une Note Supérieure ou Egale à 70%.

(b) Phase d'interview des candidats présélectionnés sur 100 points.

Après la non-objection de la Banque Mondiale sur les résultats de la présélection, il sera procédé à l'interview des candidats retenus.

A la fin du processus, les candidats seront classés par ordre de mérite après pondération des différentes notes obtenues dans les 2 phases de la Sélection. La note du CV aura un poids de 70% et celle de l'interview 30% (le CV sera pondéré pour 70% et l'Interview pour 30%).

Poste : _____

Nom du candidat : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Nombre d'années d'expérience : _____

Attributions spécifiques actuelles du candidat ou dernières fonctions exercées :

Principales qualifications :

[En une demi-page maximum, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience du candidat les plus utiles à ses attributions au regard du poste pour lequel il s'est porté candidat.]

Formation :

[En un quart de page maximum, résumer les études universitaires et autres études spécialisées du candidat, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Expérience professionnelle :

[En deux pages au maximum, dresser la liste des emplois exercés par le candidat depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients ou employeurs susceptibles de fournir des références. Pour les candidats ayant eu à prester des services comme consultant, Il conviendra de spécifier les fonctions exercées comme consultant en indiquant le titre de la mission ou du mandat, la date de la mission et le nom et les références de la personne ou de l'institution ayant commandé la mission]

Langues :



[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

_____ Date : _____

[Signature du candidat]

Jour/mois/année

Nom du candidat : ____

